
Adresse de la société populaire du Chaylard (Ardèche), qui annonce avoir brûlé les titres du régime féodal et fait don de cloches et de chemises pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Chaylard (Ardèche), qui annonce avoir brûlé les titres du régime féodal et fait don de cloches et de chemises pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 530-531;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31191_t1_0530_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

7

La société populaire d'Essonne applaudit avec enthousiasme aux sages décrets de la Convention, et l'invite à rester à son poste; elle envoie l'état des dons qu'elle fait pour la défense de la patrie.

Ils consistent en 81 chemises, et autres effets d'habillement et d'équipement, 75 liv. en assignats, et 50 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

8

Nous ne sommes pas éloquens, disent à la Convention les membres de la société populaire de Remoulins, mais nous recevons vos décrets avec joie, et nous les exécutons avec soumission. Nous célébrons les victoires de nos armées par des fêtes civiques, et nous ferons gaiement le sacrifice de nos propriétés et de nos personnes pour la République.

Ils ajoutent qu'ils ont porté l'argenterie de leur église au district, et qu'ils ne veulent point de paix avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Remoulins, s.d. A la Conv.] (3).

« Dans une de nos dernières séances, notre président faisant la lecture du sublime rapport de Barère, relativement à la trêve de deux ans demandée par les despotes coalisés, nos membres mus d'un saint enthousiasme se lèvent spontanément, et font retentir la voûte de nos séances des cris multipliés : Point de trêve avec les tyrans ! La guerre ! La guerre ! et chargent le président avec un autre membre de vous faire parvenir leur vœux : Représentans, ils demandent donc une trêve de deux ans les despotes coalisés. C'est leur rôle, leurs hordes impures ont été totalement dispersées par nos braves et fiers républicains sans-culottes; ils sont hors d'état de tenter une nouvelle campagne; ainsi ce seroit vouloir les épargner que de leur accorder leur demande. Nous conjurons bien vivement la convention de continuer à pousser contre eux la guerre avec la dernière vigueur et de rester à son poste jusqu'à ce que l'Europe entière ait adopté les lois de la République et envoyé les têtes de ses deniers tyrans, rouler dans le Tartare avec celle de Louis Capet. Voilà le vœu de notre société, celui de tous les bons Français et de tous les vrais sans-culottes.

En attendant son accomplissement et voulant contribuer pour notre part à exterminer la tyrannie, et à faire disparaître les superbes despotes de la surface de la terre, nous allons former un atelier pour extraire tout le salpêtre que notre canton pourra fournir, et nous vous annonçons avec satisfaction que sous peu de jours, il sera en pleine activité.

Représentans, nous ne sommes pas éloquens, nous ne cherchons pas à faire de phrases, mais nous disons tout bonnement à la Convention :

vos décrets sont justes et sages; nous les recevons et nous les exécutons avec la plus grande soumission. Les armées de la République sont triomphantes; nous célébrons leurs victoires par des fêtes civiques et par des hymnes en l'honneur de ses invincibles guerriers. Nous scavons que nos propriétés et nos personnes appartiennent à la République, nous en faisons gaiement le sacrifice quand vous l'exigerez. Notre commune par sa consistance, est sans contredit une des moindres de la République, mais par ses sentiments elle se croit l'égale de celle de Paris. Ainsi point de trêve avec les tyrans, il faut détruire Londres et porter dans cette malheureuse cité notre implacable ennemie, le fer, le feu et la flamme pour la réduire en cendres. Il faut forcer toutes les nations de la terre à devenir libres. Quand on travaille à faire le bonheur des peuples, il faut agir même malgré eux; il faut les éclairer en dépit de leurs vœux s'ils sont assez aveuglés pour ne pas voir la lumière de leur pur mouvement. Voilà comme pense et pensera toujours la société populaire des montagnards sans-culottes de la commune de Remoulins; elle a délibéré que le peu d'ornemens et pièces d'argenterie que son Eglise renfermoit seront portés avec la cloche à notre district; notre dernier charlatan a abdiqué depuis quelques jours, toutes les erreurs et de la chaire, où il ne disoit pas toujours la vérité, la raison éclairera les citoyens fanatisés : notre société n'a pas été non plus la dernière à célébrer des fêtes à l'occasion de la brillante reprise de l'infame Toulon, et à la gloire de l'immortel Marat ce véritable amy du peuple, elle ne fait pas à la Convention le détail des fleurs qu'elle a jetté sur la tombe de ce martyr de notre liberté, pour ne pas abuser de ses précieux momens; elle se borne à l'assurer de sa constante admiration pour ses sublimes vertus, de son entière obéissance à ses bienfaitantes lois et de sa vénération pour les membres qui la composent.

Vive la République ! Vive la Convention !

Vive la Montagne ! Vive le Comité de Salut public ! ».

BRUN (secrét.), SEVEIRAC (présid.).

9

La société populaire du Chaylard, département de l'Ardèche, écrit qu'elle a brûlé les titres du régime féodal, que les signes extérieurs du culte ont été envoyés au district avec leurs cloches : ils y ont ajouté des chemises pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le Chaylard, 1^{er} vent.] (2)

« Citoyens représentans

Nous sommes chargés par la Société populaire du Chaylard de vous annoncer que depuis longtemps les titres du régime oppressif de la féodalité ont été livrés aux flammes; que les signes extérieurs de lutte ont disparu; que nos

(1) P.V., XXXIII, 358.

(2) P.V., XXXIII, 358. Bⁱⁿ, 26 vent.

(3) C 295, pl. 993, p. 27.

(1) P.V., XXXIII, 358. Bⁱⁿ, 26 vent. (suppl.); M.U., XXXVII, 458.

(2) C 295, pl. 993, p. 28.

cloches envoyées et peut-être déjà transformées en canons ne sonneront plus que la dernière heure des satellites des despotes, que l'argenterie de nos églises a été adressé au district pour servir aux besoins de la patrie, qu'enfin une souscription a été ouverte pour des chemises destinées à nos frères d'armes, elles seront travaillées par nos concitoyennes qui veulent aussi se rendre utiles à la République, et pour le soutien de laquelle les membres de la Société du Chaylard sont prêts à faire tous les sacrifices, puisqu'ils ont juré de vivre libres.

Notre canton était dans l'impuissance de fournir des chevaux exigés par le décret du 17 vendimaire, mais ne consultant que les besoins de la patrie, nous avons envoyé à deux reprises des Commissaires dans les départements voisins, et notre contingent était reçu à Montpellier avant l'arrivée officielle du décret du 17 vendimaire (sic). S. et F. »

TOURANES (présid.), CHAUVEAU, SALÉON,
L. FÉLICIEN-FERRAND (secrét.)

10

La société populaire de Roanne écrit qu'elle vient d'établir un atelier de salpêtre. Les citoyens ont planté l'arbre de la raison avec celui de liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Roanne, 30 pluv. II] (2)

« Représentants,

Le 20 de de mois la Société populaire, réunie avec les autorités constituées de Roanne, a planté l'arbre de la liberté Aujourd'hui elle vient de planter celui de la Raison, porté par la jeunesse; devant le temple qui est dédié à la Raison; nous ne vous ennuyons pas par les détails de ces festes, mais soyez convaincus que le peuple de Roanne était animé du Grand Esprit de Liberté et de Raison qui sait vivifier toute la République, notre Société s'occupe sérieusement de la fabrication du salpêtre Elle a établi un atelier. Salut et fraternité ».

G. PONDUT, PERNÉTY fils aîné

11

La société populaire de Campagne-de-Gefosse, district de Coutances, département de la Manche, annonce que le fanatisme conspire encore; elle invite la Convention à terrasser absolument ce monstre.

Elle ajoute que les représentants du peuple trahiront leur devoir, s'ils abandonnoient leur poste avant d'avoir assuré le triomphe de la liberté.

Elle envoie l'état des dons qu'elle a fait déposer au district; ils consistent en 309 liv. en argent, et en effets d'habillement et d'équipements.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIII, 358-59. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).

(2) C 295, pl. 993, p. 29.

(3) P.V., XXXIII, 359.

Le fanatisme conjuré, plus que jamais, il trame de nouveaux crimes; hâtez-vous, Législateurs, de les prévenir; que le nom de prêtre soit pros- crit à jamais, il rappelle le souvenir d'un culte qui a trop longtemps dégradé l'humanité et qui l'a ensanglantée. Point de trêve également avec la tyrannie; restez à votre poste; et si vous l'abandonniez avant d'avoir assuré le bonheur et le triomphe de la patrie se seroit trahir vos devoirs et tromper notre confiance (1).

12

La société populaire de Rugles, département de l'Eure, a rejeté de son sein tous les membres gangrenés qui s'y étoient introduits.

Elle a déposé sur l'autel de patrie 110 marcs d'argenterie, plusieurs milliers de métal: elle a réussi à anéantir la mendicité dans la commune.

Elle invite la Convention à ne pas quitter son poste, et à ne point faire de trêve avec les tyrans (2).

13

Les administrateurs et l'agent national du district de Riom annoncent que les biens des émigrés se vendent avec succès chez eux, que des fonds estimés 295,183 livres ont été vendus 355,111 liv.

Ils ajoutent que leurs magasins militaires sont approvisionnés; que leurs ateliers de salpêtre sont en activité; que leurs églises sont dépouillées; que leurs rôles de contributions sont en recouvrement pour 1792. Ils félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste (3).

[Riom, 21 vent. II] (4)

« Citoyen président,

Annonce à la Convention que les biens des émigrés se vendent avec succès dans notre district. Il y a eu des objets qui ont triplé l'estimation lors des ventes; enfin des biens estimés partiellement 295 183 liv. ont été vendus 555 111 liv., de telle manière que l'excédent de l'estimation est de 259 928 liv.; nous poursuivons rapidement la vente de ces biens.

Dis à la Convention que nos magasins militaires sont déjà abondamment approvisionnés, que les objets d'habillement et d'équipement montent déjà à un million; que nos ateliers de salpêtre sont en pleine activité; que nos ci-devant églises que nous avons fait dépaver offrent des ressources de matières salpêtrées, et que toutes sont dépouillées des magots que la superstition y avoit amoncelés.

Les contributions dont les rôles pour 1791 et 1792 sont terminés depuis longtemps, sont en plein mouvement. Celui du produit de la vente

(1) Bⁱⁿ, 26 vent.

(2) P.V., XXXIII, 359.

(3) P.V., XXXIII, 359. Bⁱⁿ, 26 vent. et 27 vent. (suppl^t).

(4) C 294, pl. 982, p. 17.